

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences humaines et sociales
Département de sociologie

Cours destiné aux étudiants de sociologie, niveau L2

COURS : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE 1
Enseignant de la matière
Dr SMAIL Idir

Séance 10 : les hypothèses dans la recherche sociale (partie 1/2)

Prérequis

Pour suivre ce cours, les étudiants doivent avoir assimilé le contenu des séances précédentes portant sur l'exploration du sujet et la problématisation de l'objet.

Objectifs du cours

À l'issue du cours l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre le statut épistémologique et la fonction logique d'une hypothèse dans le processus de recherche scientifique.
2. Distinguer les différents types d'hypothèses (de recherche, opérationnelle, nulle, directionnelle).
3. Maîtriser les critères de formulation d'une hypothèse scientifique valide (précision, vérifiabilité, lien avec la théorie).
4. Saisir la relation organique entre la problématique, les hypothèses et le cadre d'analyse.
5. Identifier les dérives et les pièges courants dans la formulation des hypothèses.

Séance 10 : les hypothèses dans la recherche sociale (partie 1/2)

1. Introduction : l'hypothèse, un pont entre la théorie et l'empirie

La problématique a posé l'éénigme. L'hypothèse propose une piste de réponse raisonnée et provisoire. Elle est l'élément dynamique qui engage la recherche vers l'enquête de terrain. L'hypothèse constitue le lien indispensable entre le monde des idées (la théorie, la problématique) et le monde des faits (les données à recueillir). Sans hypothèse, la collecte de données risque d'être aveugle, une simple accumulation d'informations sans ligne directrice interprétative. DUVERGER (1961) définit l'hypothèse comme une proposition portant sur les relations entre des faits, que le chercheur se donne pour tâche de soumettre à la vérification empirique. Elle est le moteur de l'investigation empirique et la première phase de l'opérationnalisation du problème de la recherche.

2. Définition et fonctions de l'hypothèse

Une hypothèse de recherche est une affirmation conjecturale, formulée avant l'enquête, qui propose une relation supposée entre deux ou plusieurs concepts ou variables, et qui est soumise à l'épreuve par l'observation de la réalité empirique. Ses fonctions principales sont :

- ▣ Une fonction heuristique (de découverte) : elle guide le regard du chercheur sur le terrain. Elle indique où regarder et quoi chercher dans la masse d'information du réel. Elle organise la collecte des données en les rendant pertinentes en rapport à la question spécifique de la recherche ;
- ▣ Une fonction de liaison : elle connecte explicitement les concepts abstraits de la problématique, à titre d'exemple : « capital culturel », « réussite scolaire » à des indicateurs observables dans la réalité : « nombre de livres à la maison », « diplôme des parents », « notes obtenues » ;
- ▣ Une fonction de vérification/falsification : elle rend la recherche testable. Le but n'est pas nécessairement de « prouver » l'hypothèse, mais de la confronter rigoureusement aux faits. Elle doit pouvoir être confirmée/infirmée par l'observation. Cette falsifiabilité est un critère de scientificité fondamental, hérité de Karl POPPER ;
- ▣ Une fonction d'économie de la recherche : en proposant une direction claire, elle évite la dispersion et permet une utilisation efficiente des ressources (temps, énergie, accès).

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977) indiquent que les hypothèses orientent le déroulement de l'enquête en précisant quelles données collecter et quel type d'analyse mener.

3. Les critères de formulation d'une bonne hypothèse

Pour être opératoire, une hypothèse doit respecter plusieurs exigences formelles :

- 1- La clarté et la précision : l'hypothèse doit être formulée dans un langage univoque, sans ambiguïté. Les concepts employés doivent être définis ;
- 2- La vérifiabilité (testabilité) empirique : elle doit pouvoir être confrontée à des faits observables. Elle implique donc la possibilité de recueillir des données qui permettront de l'étayer ou de la contredire. Une hypothèse métaphysique : *l'esprit humain est divin* n'est pas vérifiable ;
- 3- L'ancrage théorique : elle ne tombe pas du ciel. Elle doit dériver logiquement de la problématique (de la question spécifique de la recherche) et du cadre théorique adopté ;
- 4- La relation entre concepts/variables : elle énonce une relation (de causalité, de corrélation, d'influence, d'association) entre au moins deux éléments.
Forme typique : « Si X, alors Y » ou « Plus X est élevé, plus Y est probable »
- 5- La générnicité et la portée limitée : l'hypothèse ne doit être ni trop générale (inverifiable) ni trop spécifique (anecdote). Elle doit viser une certaine généralisation, mais rester dans les limites de l'objet défini.

4. Typologie des hypothèses

Il existe différentes catégories d'hypothèses, selon leur niveau de formalisation et leur rôle, à savoir :

- L'Hypothèse de recherche alternative (H1) : c'est l'hypothèse principale, celle qui exprime la relation attendue par le chercheur sur la base de son cadre théorique. Nous citons pour exemple :

« Plus le capital social d'un individu est diversifié (liens faibles), plus ses chances de trouver un emploi sont élevées. »

- L'Hypothèse nulle (H0) : c'est l'hypothèse statistique qui postule l'absence de relation entre les variables. Dans la logique de la vérification statistique (tests), on cherche à rejeter l'hypothèse nulle pour appuyer l'hypothèse alternative. Par exemple :

« Il n'existe aucune relation entre la diversité du capital social et la probabilité de trouver un emploi. »

- L'Hypothèse directionnelle vs. Non-directionnelle : par la première, on précise le sens de la relation attendue : « Plus X, plus Y » ; « Moins A, moins B ». Quant à la seconde (non-directionnelle) : se contente d'affirmer qu'il existe une relation, sans en préciser le sens : « Il existe une relation entre X et Y ».
- L'Hypothèse opérationnelle : c'est la traduction concrète d'une hypothèse de recherche en termes d'indicateurs mesurables. Elle définit comment les concepts abstraits seront « opérationnalisés » sur le terrain. Nous citons à titre d'exemple :

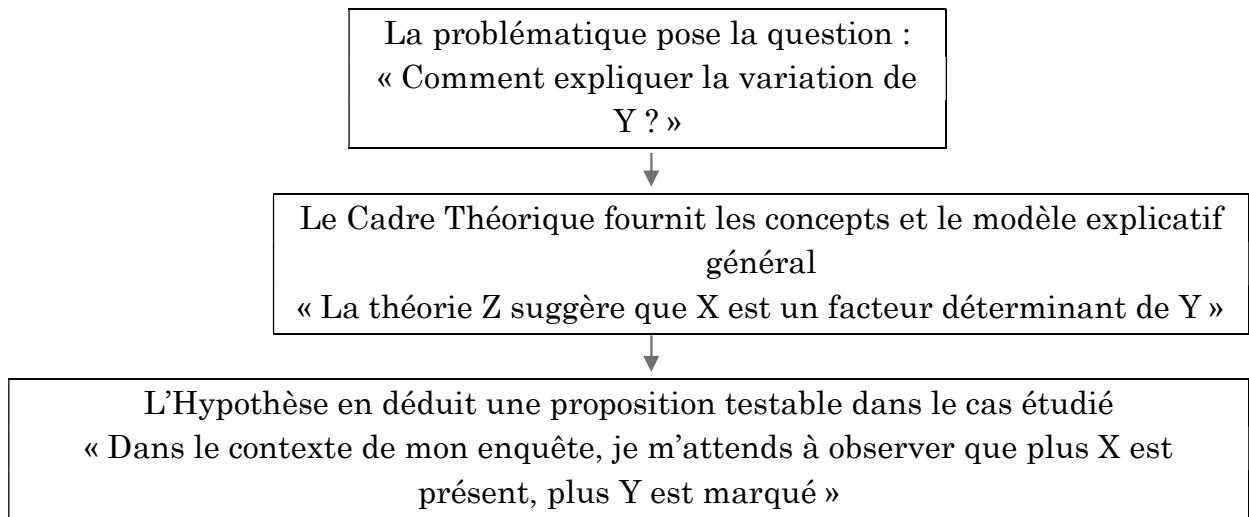
Hypothèse alternative : « *L'intégration professionnelle des immigrés est favorisée par la maîtrise de la langue du pays d'accueil.* »

Hypothèse opérationnelle : « *Les immigrés obtenant un score supérieur à B1 au test de langue standardisé (TCF) auront un taux d'emploi stable (CDI) 50% plus élevé que ceux ayant un score inférieur à A2, toutes choses égales par ailleurs.* »

GRAVITZ (1993) explique que l'opérationnalisation correspond au moment où l'on transforme les concepts en indices concrets, observables et mesurables.

5. La relation problématique - hypothèses - cadre d'analyse

Ces trois éléments forment un système cohérent :



DE BRUYNE et al. (1974) décrivent ce processus comme une « dynamique » dans laquelle l'hypothèse constitue le lieu précis où la théorie vient se confronter au matériau empirique.

6. Pièges à éviter et limites

Il existe certains pièges à éviter lors de la construction des hypothèses de la recherche :

- ▣ L'Hypothèse tautologique : elle est vraie par définition, exemple : « *les individus socialisés dans un groupe auront des comportements conformes aux normes de ce groupe* ».
- ▣ L'Hypothèse normative ou téléologique : elle prescrit ce qui devrait être plutôt que d'anticiper ce qui est, exemple : « *pour réduire la délinquance, il faut renforcer les politiques sociales* » → Ce n'est pas une hypothèse scientifique, mais un objectif politique.
- ▣ L'Hypothèse trop ample ou trop vague : « *La société influence les individus* » → Non testable sur le terrain.
- ▣ L'Hypothèse *ad hoc* : formulée après l'observation des données pour les « coller » à une théorie préconçue. Elle viole la logique de la prédiction testable.

- ➡ Le fétichisme de l'Hypothèse : croire qu'une recherche sans hypothèse forte (notamment en recherche qualitative exploratoire) n'est pas scientifique. L'enquête de terrain peut aussi avoir pour but de faire émerger des hypothèses, dans une logique inductive ou abductive.

7. Conclusion de la séance

Formuler des hypothèses est un exercice de rigueur intellectuelle qui force à la précision et engage la responsabilité du chercheur face à ses propres anticipations. Elles ne sont pas des vérités à défendre *coûte que coûte*, mais des guides provisoires pour l'enquête, destinés à être confirmés, nuancés ou infirmés par les données. La maîtrise de cette étape est cruciale pour la conception du dispositif méthodologique (choix des outils de collecte adaptés pour tester les hypothèses). La séance suivante (Séance 11) poursuivra l'examen des hypothèses en abordant plus en détail leur opérationnalisation et leur lien avec les concepts et les variables de la recherche.